

INSCRIPTION en ARTS APPLIQUES
Année Scolaire 2023-2024

DSAA	
<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} année	<input type="checkbox"/> 2 ^{ème} année
<input type="checkbox"/> REDOUBLEMENT	

NOM : PRENOMS :

Né(e) le/...../..... à Département :

Nationalité

LANGUE VIVANTE A (Obligatoire) : LANGUE VIVANTE B (Facultative) :

REGIME : DEMI-PENSIONNAIRE EXTERNE AU TICKET

(Joindre un chèque de **80 euros** à l'ordre de l'agent comptable du lycée Joséphine Baker . Ce versement est une **contribution obligatoire** pour la mise à disposition des étudiants de ressources pédagogiques complémentaires).

ADRESSE PERSONNELLE DE L'ELEVE (si différente du domicile des parents)

NOM et PRENOM :

ADRESSE COMPLETE :

CODE POSTAL : COMMUNE :

Téléphone portable obligatoire :

Mail de l'étudiant obligatoire :

IDENTIFICATION DU RESPONSABLE

NOM : PRENOMS :

Célibataire – Marié(e) – Divorcé(e) – Veuf(ve) – Pacsé(e) – Vie maritale - *(rayer les mentions inutiles)*

ADRESSE PERSONNELLE DU RESPONSABLE

.....

Code Postal : Commune :

Téléphone domicile :

Téléphone portable :

Téléphone travail :

PROFESSION DU RESPONSABLE :

Lycée général et technologique Joséphine BAKER

INSCRIPTIONS POST-BAC

Vous trouverez ci-joint le dossier d'inscription pour l'année scolaire 2023-2024.

Ces imprimés devront être retournés **PAR COURRIER (ou déposé)** au :

Lycée Joséphine Baker

Secrétariat de scolarité

Avenue Jean Baylet

31081 Toulouse Cedex

avant le 13 juillet ou à partir du 21 août 2023.

➤ **Seuls les dossiers complets seront traités :**

- Fiche d'inscription,
- Fiche intendance (RIB obligatoire)
- Fiche infirmerie (photocopie des vaccins)
- Notification de bourse du CROUS (si vous êtes boursier)

➤ **Seuls les étudiants ayant renvoyé le dossier seront inscrits et admis en classe le jour de la rentrée .**

NB : Les dates de rentrée seront mises en ligne sur l'ENT du lycée début juillet.



TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITE.

PHOTO

FICHE D'URGENCE DU SERVICE INFIRMIER * :

Nom : Prénom : Classe :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Externe Demi-pensionnaire Interne

Nom et adresse des parents ou du représentant légal :

N° et adresse du centre de sécurité sociale :

N° et adresse de l'assurance scolaire :

Pour les élèves internes, joindre :

- photocopie de l'attestation d'assuré(e) social(e)
- photocopie de la carte mutuelle (ou C.M.U. complémentaire)

Antécédents de l'élève :

Présente-t-il des allergies ? Si oui, précisez :

Est-il porteur d'une maladie chronique ? Si oui, précisez :

A-t-il un traitement particulier ? Si oui, précisez :

Votre enfant a-t-il bénéficié d'aménagements particuliers l'an dernier?

Si oui, précisez : PAI PPS PAP

N.B :

Pour toute pathologie chronique (asthme, allergie, épilepsie, diabète, ...) un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) peut être mis en place à la demande des parents. N'hésitez pas à contacter l'infirmière au 05 61 43 21 41.

Les médicaments prescrits par le médecin, à prendre sur le temps scolaire, doivent être déposés à l'infirmerie avec une ordonnance nominative et datée.

Date du dernier rappel antitétanique :

Pour les nouveaux élèves uniquement, joindre une photocopie des pages «vaccinations» du carnet de santé.

Nom, adresse et N° de téléphone du médecin traitant :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille le plus rapidement possible.
Veuillez nous préciser vos coordonnées téléphoniques :

1. N° du domicile :.....
2. N° du travail du père :..... Portable :.....
3. N° du travail de la mère :..... Portable :.....
4. Nom et N° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :
.....
5. Nom et N° de téléphone du correspondant sur Toulouse **pour les élèves internes (obligatoire)** :
.....

En cas de maladie nécessitant l'intervention d'un médecin, les frais médicaux et pharmaceutiques sont à la charge de la famille. Il est rappelé que ces frais sont remboursables par votre organisme d'assurance maladie et votre mutuelle (ou C.M.U. complémentaire) au taux prévu par la réglementation en vigueur.

En cas d'urgence, un élève accidenté, malade, est orienté et transporté par les services de secours vers l'hôpital désigné par le médecin régulateur du SAMU. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné d'un responsable légal.

Veuillez nous signaler le plus rapidement possible tout changement de coordonnées qui interviendrait pendant l'année scolaire.

Fait à Toulouse, le

SIGNATURE DES PARENTS :

TARIFS DEMI-PENSION 2023

Période	Nb jours	Forfait dp	Forfait dp
<u>Trimestre 2</u> Janvier - Mars	60	5 jrs toute la semaine	4 jrs Sauf le mercredi 140,00 €
<u>Trimestre 3</u> Avril - Juin	40	175,60 €	117,00 €
<u>Trimestre 1</u> Septembre - Décembre	80	234,20 €	187,45 €

Note à l'attention des étudiants

Les étudiants Post-Bac ont la possibilité d'être au forfait ou au ticket au tarif de 4 € le repas.

Les élèves souhaitant déjeuner au ticket **doivent créditer leur carte, en espèces ou en chèque auprès de l'intendance avant de passer au self.**

Les étudiants au forfait, passeront systématiquement au ticket à compter du 3ème trimestre (avril-juin) sauf s'ils font la demande de rester au forfait.

Cordialement,

L'intendance

A titre indicatif, les montants pourraient changer au 1/01/2024